



AVIS D'ATTRIBUTION

L2122-1-4

MISE A DISPOSITION PAR SNCF RESEAU D'UN TERRAIN NON BATI DE 1200M2 SUR LA COMMUNE DE CARRY LE ROUET

- 1. SNCF Immobilier - Direction Immobilière Territoriale** Grand Sud de SNCF Immobilier, dont les bureaux sont sis 4 rue Léon Gozlan – CS 70014 – 13331 MARSEILLE Cedex 03, représentée par son Directeur Monsieur Frédéric BERNA dûment habilité. SNCF Immobilier (branche Immobilière de la Société nationale SNCF) agissant au nom et pour le compte de SNCF Réseau et conformément à la convention de gestion et de valorisation immobilière du 30 juillet 2015 par laquelle SNCF Immobilier a été mandatée pour la gestion et la valorisation du patrimoine immobilier de SNCF Réseau.
- 2. Correspondant :**
Renseignements techniques et administratifs : DIT Grand Sud, Gestionnaire Yxime, Mr. Nicolas PELINQ / Courriel : npelinq@yxime.fr / Adresse : 152 avenue du Prado – 13008 Marseille / Téléphone : 07.78.67.78.07
- 3. Objet de la procédure :**
La présente procédure de mise en concurrence a pour objet la passation d'une convention d'occupation non constitutive de droits réels relative à la mise à disposition d'un terrain non bâti de 1 200m2 environ situé avenue Pierre Semard à Carry-le-Rouet (13620) pour une activité de bureau commercial, stockage et parking clientèle.
- 4. Procédure :**
La convention d'occupation non constitutives de droits réels a été passée selon la procédure de sélection préalable de l'article L2122-1-4 du Code Général de la propriété des personnes publiques.
- 5. Attribution :**
Conformément à l'avis de publicité, suite à l'absence de manifestation d'intérêt dans le cadre de cet appel à candidature, SNCF Réseau a décidé d'attribuer la convention d'occupation au candidat ayant spontanément manifesté son intérêt à savoir la société DG SERVICES + dont le siège est sis 400 chemin de Patafloux à Châteauneuf-les-Martigues (13220).

Date d'effet de la convention d'occupation : 15 août 2020
- 6. Modalités de consultation de la convention d'occupation :**
Sous réserve notamment des secrets protégés par la loi, tout intéressé qui en fait la demande peut obtenir accès au contrat objet du présent avis, par consultation.
Les demandes de consultation, sont adressées, par lettre recommandée avec avis de réception, aux coordonnées mentionnées à la rubrique 2 du présent avis.
- 7. Information sur les recours**
Recours en contestation de la validité du contrat dans un délai de 2 mois devant :
Tribunal administratif de Marseille, 22-24 rue Breteuil, 13006 Marseille
Téléphone : 04 91 13 48 13
Télécopie : 04 91 81 13 87 / 89
Courriel : greffe.ta-marseille@juradm.fr